

REVENU DE RETRAITE
PLACEMENT VIAGER

Une solution simplifiée pour votre revenu de retraite



Votre partenaire de confiance.

inalco.com



REVENU DE RETRAITE



Une solution simplifiée pour votre revenu de retraite

La sécurité et le rendement sont deux facteurs dont il faut tenir compte lors de la planification de votre revenu de retraite. Toutefois, en raison des caractéristiques offertes par les produits disponibles sur le marché, il faut fréquemment choisir, pour sa retraite, entre sécurité et rendement.

	Avantages	Inconvénients
RENTE	Sécurité d'un revenu garanti toute votre vie	Choix irréversible
FERR*	Contrôle et rendement de vos placements actuels	Risque d'épuiser votre capital et de vous retrouver sans revenu

* Fonds enregistré de revenu de retraite

Le choix d'un revenu de retraite est une décision importante qui aura un impact majeur sur votre qualité de vie de retraité. C'est pourquoi nous vous offrons une solution combinée : le FERR avec option de placement viager, un produit clé en main qui réunit dans un seul et même contrat toute la sécurité d'une rente et tous les avantages du FERR.



Optez pour une solution qui procure sécurité et rendement

FERR		Avantages
Sécurité	PLACEMENT VIAGER Sécurité d'un revenu garanti, votre vie durant, pour couvrir les dépenses fixes (logement, nourriture, électricité, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> › Sans risque d'épuiser votre capital › Revenu garanti à vie › Revenu intégré au calcul du retrait minimum obligatoire › Placements rachetables*
Rendement	PLACEMENTS Contrôle de vos placements tout en favorisant la croissance de vos capitaux à l'abri de l'impôt <ul style="list-style-type: none"> › Vaste gamme de fonds de placement › Placements garantis 	<ul style="list-style-type: none"> › Maintien et continuité de vos placements › Potentiel de rendement › Garantie de votre capital › Placements rachetables*



Le FERR, la suite logique de votre REER

* Des frais peuvent s'appliquer.

Paul, 67 ans, désire prendre sa retraite.

Épargne-retraite
accumulée : REER de
350 000 \$

Revenu mensuel désiré :
2 000 \$ après impôts,
indexé chaque année

Paul est veuf depuis quelques années et souhaite prendre une retraite bien méritée. Il ne bénéficie pas d'un régime de retraite d'employeur. Selon ses dépenses habituelles, il estime qu'un revenu mensuel de 2 000 \$ répondrait à ses besoins réguliers.

Pour lui permettre de pratiquer la pêche, un supplément mensuel approximatif de 400 \$ serait l'idéal. Pour Paul, la sécurité que procure un revenu régulier garanti à vie est un critère très important.

De plus, il aimerait que le revenu en provenance de ses épargnes soit indexé à 1,5 % annuellement et qu'une partie de ses placements puisse encore fructifier.



SOLUTION

Investissement initial dans le FERR : 350 000 \$

- › Placement viager avec garantie de remboursement du capital : 255 700 \$
- › Portion flexible (placements réguliers) : 94 300 \$

Revenu en provenance du FERR	Brut	Net
› Placement viager ¹	1 100 \$	880 \$
› Portion flexible ²	400 \$	320 \$
Revenu en provenance des rentes gouvernementales		
› Pension de la Sécurité de la vieillesse ³	546 \$	437 \$
› Régime de rentes du Québec ⁴	980 \$	784 \$
Revenu mensuel total	3 026 \$	2 421 \$*

* Indexé annuellement

De plus, au décès de Paul, son bénéficiaire recevra :

- › en vertu de la garantie de remboursement du capital du Placement viager, un montant correspondant à 255 700 \$ moins la somme des versements effectués jusqu'à la date du décès;
- › la valeur minimale garantie au décès prévue au contrat, pour la portion flexible.

Hypothèses

Rendement sur les placements : 5 %

Taux d'imposition correspondant à son revenu : 20 %

¹ Selon le taux en vigueur lors de la production du document (février 2013) et indexé à 1,5 %

² Selon ce qui est prévu, le revenu de la portion flexible devrait durer jusqu'à 99 ans (indexé à 1,5 %)

³ Taux en vigueur de janvier à mars 2013

⁴ Selon le relevé de participation



L'éléphant,
symbole de nos 120 ans
de force et de solidité.